

(sans copie en plus grande dimension.)

Il s'agit de notre

no 287
Ctg. de A. Both
au cabinet. T. A. Both

donné à J. Both
et qui figurait en effet

Leuven-Longchamps
2 Juillet 1919.

Monsieur le directeur,

Je possède, comme l'ayant
reçu d'un de mes parents décédé,
un tableau (2 mètres de long $1\frac{1}{2}$ de
hauteur) portant cette
indication:

T. A. Both.

1610 - 1680

Musée ancien n° 187.

(École Hollandaise).

Ce tableau représente un coin
de forêt, une cascade, un
homme gravissant une falaise.
Le fond est une montagne et

Donner 287

la teinte générale est sombre.

Je n'ai pas pu connaître la provenance
de cette toile, ni sa valeur. Peut-être
est-ce une copie de l'original que
vous auriez en musée sous le N° 187.
Vous m'obligeriez en voulant bien
me fixer sur cette affaire. -

Avec tous mes remerciements, veuillez
recevoir, Monsieur le Directeur, mes
meilleures salutations.

D. a Defay,

ROYAUME

DE

BELGIQUE.

Musée Royal

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

N^o 287

Annexe

Bruxelles, le 30 Mai 1850.

M^{re} Min^{re} del' Intérieur

Nous avons eu l'honneur à divers
reprises d'appeler votre bienveillante
attention sur l'insuffisance des crédits
alloués pour l'acquisition de tableaux
anciens et de vous exprimer notre vif
désir de ~~pourvoir~~ figurer dans
la Galerie quelques productions capitales
des écoles flamande & hollandaise.

Cette insuffisance de fonds est un
fait d'autant plus regrettable que
depuis quelques années la vente
de collections importantes aurait
permis au Gouvernement d'enrichir
son Musée de chefs-d'œuvre qui,
chaque jour brillent d'un nouvel éclat
par le prix élevé et l'intérêt que les
amateurs y attachent. Ainsi les
collections Schamp, Franck, Walsby,
Godecharles &c. formées et vendues
dans le pays n'ont pas été plus
profitables au Musée de l'Etat
que celles du Cardinal Fesch, du
Duc de Berry, d'Albano, &c. &c. et
lorsque nous étions réduits à
ne pouvoir que s'exprimer des
vœux, les Musées de l'Etranger
et les Galeries particulières ne cessant
de s'enrichir de ces précieux dépôts.
Ne pourrait-on pas nous reprocher
de ressembler à ces nations barbares
qui vendent tous les monuments de
leur gloire passée?

En effet, n'est-il pas étrange
que le pays qui a formé tant de
peintres célèbres n'ait pu conserver
des collections qui en fissent
faible souvenir de leurs noms, de
leurs travaux et de leur gloire, alors
que les Galeries étrangères possèdent,
en grand nombre, des chefs d'œuvre
des écoles flamande et hollandaise.
Il est vrai que la haute valeur que
les Gouvernements et les amateurs
attribuent à ces peintures portées
au loin et en grande admiration
(le nom flamand); mais comment
rappeler chez nous les traditions
de cette école, si nous ne pouvons
exposer dans les institutions
consacrées par l'Etat, à l'étude
de l'art, les œuvres qui doivent
guider les artistes dans leurs travaux.

La première de nos ressources
en a toujours été l'impôt sur le
café; vous ne l'ignorez pas, M^r
le Ministre, notre Budget, plus
que modeste, ne s'élève qu'à 190000 frs.
dont 100000 francs sont absorbés
par les frais d'administration, les
matériel et de personnel; encore
doit-on se reconnaître que ce chiffre
ne supplée que très médiocrement
aux frais ayant pour objet la
restauration de tableaux, le renou-
vellement de cadres, les travaux
de moulage, l'entretien intérieur
des salles, etc. Le crédit réservé
pour l' accroissement des
collections ne s'élève par conséquent
qu'à la somme de 9000 francs,
de laquelle il faut encore déduire
1000 francs destinés à l'achat
de plâtres d'après l'antique.
Cette collection, créée récemment
sans contredit, est d'une ~~grande~~ ^{grande} ~~importance~~ ^{importance}
mais il est à remarquer que
c'est aux dépens de l'École de
Peinture qu'elle se complète en

ce moment. Le fonds pour les
acquisitions de tableaux anciens
se trouve ainsi réduit à
8000 francs représentant la
valeur ordinaire d'un ~~tableau~~ ^{tableau}
de second ordre.

C'est en présence d'une
situation financière aussi ~~favorable~~ ^{favorable}
que nous sommes tenus de dresser
proposition de la plus haute impor-
tance, ~~à l'égard~~ ^{à l'égard} l'émulation.

Un grand tableau de l'école de grande
école, provenant de la collection de
M^r de Bary et offert au prix de
15000 frs.

Un portrait de Rubens représentant
la première femme, Isabelle Brandt,
le propriétaire en demande 25000 frs.

Un portrait de Rembrandt, connu
sous le nom du Docteur de Rembrandt,
dont on demande 25000 francs, mais
il est permis d'espérer que dans les
circonstances actuelles une grande
diminution de prix favoriserait l'acqui-
sition de ce bel ouvrage.

Deux tableaux de Wouvermann et de
Rauel du Jardin ayant fait partie,
l'un des cabinets de M^r de Marquis
de Montcalm, l'autre de la Collection
Crab.

En dehors de ces propositions,
une vente des plus beaux ouvrages
de l'école flamande doit se faire à
Lobage dans le courant du mois
de juillet prochain. C'est celle de la
Galerie de Guillaume II. Nous
attirons au nombre des peintures
qui doivent particulièrement fixer
l'attention du Gouvernement :

1^{re} Deux superbes portraits de Van Dyck
représentant M^r & M^{me} Leroy; ces
deux tableaux, payés 25000 frs ont
appartenu précédemment à la famille
Stier d'Anvers.

2^{de} La chaise aux Sangliers de
Rubens; cette production remarquable
a été achetée au prix
de 25000 francs.

Enfin des Humling, un Genier,
et un magnifique Ruysdael.

En supposant que tous ces
ouvrages ne pourraient convenir
au Musée, il en est cependant
deux ou trois qui il serait de
la plus grande utilité de se procurer
et dont la valeur totale, malgré
toute réduction possible, s'élèverait
encore à plus de 40000 francs.

La Commission se plaît à espérer
M^{le} le Ministre, qu'appréciant combien
il importe pour le Musée de l'Etat
de profiter des occasions favorables
qui se présentent en ce moment,
vous voudrez bien, vu l'insuffisance
de ses ressources lui allouer des
subsidés annuels de quelque impor-
tance et l'autoriser à engager une
partie de son crédit pour une durée
de 5 à 6 ans, moyennant des arrange-
ments à prendre ultérieurement avec
les vendeurs.

Telles sont, M^{le} le Ministre, les mesures
que vous paraissent pouvoir
être adoptées pour faire face à une
dépense aussi considérable que celle
à résulter de l'acquisition de tableaux
d'un mérite réellement supérieur.

Le haut intérêt que vous por-
tez à la gloire de l'Ecole Flamande
et à la prospérité du Musée de
l'Etat, nous autorise à penser
que vous voudrez bien accueillir favo-
rablement les propositions que nous
avons l'honneur de vous soumettre.

Avec vous, M^{le} le Ministre,
d'agréer, &c

Le Président

Le Secrétaire

V. Hugo

J. F. Watelet

Ministère
DE
L'INTÉRIEUR.

Confidentiel
DIVISION

INDICATEUR { GÉNÉRAL N°
SPÉCIAL N° 486.

Bruxelles, le 24 juillet 1854. (2)



N. B. On est prié de rappeler dans la réponse le chiffre de la Division, ainsi que les numéros d'indicateurs, séparés par un trait horizontal.

Monsieur le Président,

" ANNEXE. "

Dans les premiers jours
du mois prochain, on doit pro-
céder, à la Haye, à la vente
du riche cabinet de tableaux
anciens formés par feu le roi
Guillaume II.

Je désire que vous vous ren-
diez à la Haye afin de visiter
ce cabinet et de me faire le
plus tôt

A Monsieur. Navez, Président de
la Commission Administrative du Musée
Royal de Peinture et de Sculpture.
Bruxelles

plus tôt possible, un rapport sur
les acquisitions qu'il serait le
plus utile d'y faire dans l'intérêt
du Musée national.

Agnez, Monsieur le Président,
l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Curry



Rotterdam. le 31 juillet 1860.

3



Monsieur le Comte.

Perdus cinq mois si je n'eusse eu vos rapports sur les Tableaux
de Jean de Meire Guillaume II. et dont la vente eut lieu le 12e per mois.

Depuis huit jours je suis en la Haye où j'ai été appelé par un de grands
partisans de votre époque, et j'ai eu la chance d'y arriver de nuit les tableaux
antiques que cette Galerie renferme et qui vont être expédiés dans l'étranger
entière, qui vont se séparer pour peut-être un plus jarnais le voir.

Je suis que nos musées ne sont pas grands. Je connais les difficultés que
vous avez rencontrées de faire un musée moderne et d'y ajouter parmi
les œuvres de notre civilisation, œuvres qui à notre époque manquent
pour servir de base à tous ces Musées.

Tout ce qui m'indiquait que quatre Tableaux qui servent de toute
manifestation d'art, j'ai vu indiquer les principaux, auxquels je pense
qu'il serait possible de les procurer, me servit tel permis de vous pour
d'inscrire tout cela dimanche après d. M^{re} le Ministre, fin de la
dél. d. r. à l'édifice le l'ordon. de la Cour, nous avons bien montré de la
Patrice.

Le premier de ces Tableaux, servit la grande. Remise par d. Ferris, qui
est un œuvre Capital de la peinture, et dont la valeur p. s. s. peut
monter de 15 à 20 mille florins, pour la moyenne d. l'œuvre
soit.

Le 2^e et le 3^e Tableaux par Gonsche, loges, dont la
valeur p. s. s. peut aller de 8 à 10 mille. moyen 9000 —
enfin le 3^e manœuvre la coupe de la Haye par d. A. Vondig
qui sont les plus beaux que j'aie vus de ma vie, et qui le
vendeur je pense de 20 à 30 mille fl. moyen

17500 —
9000 —
25000 —
51500 —

Le service doit être effectué de 100 mille francs pour la première
quantité. Tableau que sont les chefs d'indus d'indus d'indus et que
cette occasion perdue, ce service peut être plus d'indus d'indus.

Enfin je retourne à Bayonne, si vous priez Monsieur le Comte
qu'il y ait un moyen de donner toutes les propriétés ci-dessus. alors je
fais un rapport détaillé sur le mérite et la valeur de ces Tableaux.
et M. E. Le Roi m'en fera l'Esprit dans cette dernière opération.
Mais sans je ne puis affirmer la responsabilité.

Je suis de retour de cette occasion pour vous priez d'agréer
l'assurance de ma parfaite considération, et avec au d'indus d'indus
d'indus qui en l'honneur d'indus.

Monsieur le Comte

Votre très humble serviteur

Henri

P. S. pendant, moi le d'indus d'indus d'indus d'indus

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N^o 207

Annexe

Très urgent

Confidentiellement

Bruxelles, le 1^{er} Août 1850

M^{le} Ministre des Intérieurs

J'ai l'honneur de vous
informer que conformément
au désir que vous avez bien
voulu m'exprimer dans votre
lettre confidentielle du 29 Juillet
d^{re} 5^e de J^{on} N^o 5486, je partirai
pour La Haye, lundi prochain
5 de ce mois.

Mais permettez-moi,
M^{le} M^{re}, de vous faire remar-
quer qu'il est de toute impor-
tance de connaître précisée-
ment la somme dont la Com-
mission pourra disposer pour
les acquisitions à faire à la
vente du Cabinet de tableaux
de feu le Roi Guillaume II,
et la convenir que le Gouver-
nement compte lui accorder
à cette fin.

Quelle que célérité que je
mette à vous adresser mon
rapport, il sera impossible
si une ^{décision} ~~détermination~~ ^{à ce}
sujet n'est prise ^{ici} ~~ici~~ ^{avant}
avant mon retour (soit
le 9 ou le 10 août) que le
temps permette de réunir
les fonds nécessaires au
paiement des acquisitions
et de transmettre des instruc-
tions à l'agent chargé de
représenter la Commission
lors de la vente.

J'ose donc espérer, M^r
le Ministre, que vous voudrez
bien me communiquer vos
intentions dans la plus brève
délai.

Du reste je puis dès
aujourd'hui donner l'as-
surance la plus positive que
la Collection dont il s'agit
comprend des ouvrages sur
le mérite des quels il n'est
pas permis d'établir les
moindres doutes; parmi les
travaux qui doivent par-
ticulièrement occuper l'atten-
tion du Gouvernement

Je mentionnerai les suivants,
indépendamment de ceux
que j'ai mentionnés l'an
de vous adresser dans
un rapport ultérieur.

Les deux portraits en pied par Vandycke.
La Chape aux Sarrasins par Rubens.
Un paysage, par Ruysdael.
Le moulin à eau par Hobbema
et les Hamling.

Je vous prie M^{lle}

Le Président

J. F. F.

6

BEWIJS VAN TOEGANG

TOT

DE VEILING DER GALERIJ SCHILDERIJEN, ENZ.

VAN WIJLEN

Z. M. WILLEM II,

Koning der Nederlanden.



 **Behoeft niet afgegeven te worden en is te verkrijgen,
tegen betaling van 75 centen, geldig voor de geheele
Verkoop.**

Toegang in het NOORDEINDE.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.
N^o 287

Monsieur Etienne,

Je reçois à l'instant votre lettre du 1^{er} Août, et vous prie de dire à Messieurs De Beaufort et Navez, que j'avais l'intention de me rendre à La Haye Jeudi prochain, afin d'assister à la vente de tableaux Du Roi de Pays Bas. Cependant, si ma présence en cette ville pendant le séjour de MM. De Beaufort et Navez pouvait leur être agréable, je m'y rendrai en même temps qu'eux, je suis tout à leur disposition.

Je serai à Bruxelles Samedi soir, et vous remettrai le rapport De M^r Heins concernant la collection De M^r Stanton.

Le Bateau à Vapeur part d'ici Lundi 8^h du matin.

Monsieur, j'ai l'honneur d'être
Votre tout Dévoué Serviteur

Etienne De Roy

Anvers ce 2 Août 1850.

30, Rue des 12 Apôtres près De la Montagne
Du Parc.

(1)

Monsieur Moarz,

Je n'ai pas pu me procurer les bulletins pour les
places du Bateau à vapeur de Rotterdam.

M. Moessel m'a dit que les places se prenaient
à l'arrivée au Bateau à Anvers.

Je pars demain pour Anvers par le premier
Convoi et j'espère avoir le plaisir de vous
rencontrer avant votre départ.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Ernest De Praet

Bruxelles, ce 6 août 1890.

(2)
Bruxelles 27 août 1830

Monsieur le Ministre

Nous nous empressons de répondre à la demande
que vous nous avez adressée pour les tableaux
acquies à la vente de la galerie de Guillaume
II Roi de Hollande pour enrichir le Musée
national de Belgique

Après les avoir examinés ^{et les avoir} parmi les maîtres les plus remarquables
nous citerons Rembrandt, Van Dyck, Jean de
Mabuse, Holbein, Schoon, Rubens
Vermeer, Rembrandt, Tenier, Gonsalvi, Both,
Cort, Ruysdael, et Hobema

Les tableaux de Rembrandt de Van Dyck
de Jean de Mabuse sont d'une finesse
remarquable.

Les Rembrandt portent les numéros du
Catalogue n^o 6. 7. 8. 9. 10. 11. et 17

Les Van Dyck portent les numéros
1. 2. 3.

Les deux tableaux de Jean de Mabuse
portent les numéros 36 et 37.

au 2^e de l'aujourd'hui
 Veuillez l'envoyer à Monsieur nous repondre
 avant le 11 pour l'expédition de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre
 F. J. Cras
 1. note de l'œuvre.

Bruxelles, le 10 Août 1850.

Ministère
DE
L'INTÉRIEUR.

Cabinet. N^o _____

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 7 de ce mois, j'ai l'honneur de vous informer que je vous autorise à faire des acquisitions à la vente du Cabinet du Roi Guillaume II, jusqu'à concurrence d'une somme de cinquante mille francs. Les œuvres que je désire spécialement voir acquies sont : les deux portraits de Van Dyck et la chasse de Rubens. Quant aux autres tableaux que vous me signalez particulièrement, vous vous réglerez, le cas échéant, d'après les circonstances.

A Messieurs le C^{te} A. de Beaufort, Inspecteur général
des Beaux-Arts & Navez, Directeur de la Commission
administrative du Musée Royal de peinture.
(M^r Navez, hôtel de l'Europe, à La Haye).

L'Académie Royale d'Anvers désirerait vivement
obtenir pour le Musée attaché à cet établissement, un
portrait de Rembrandt, et je viens de décider avec M.
le Bourgmestre que l'Etat, l'Administration Commu-
nale & l'Académie contribueraient chacun pour un
tiers dans les frais de cette acquisition. Vous donnerez
des instructions à M. de Leroy & Heris, pour qu'ils
donnent également leurs soins à cette affaire.

Ce tiers serait pris en dehors des cinquante
mille francs ci-dessus fixés.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma consi-
dération très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Artois

T

Voyage de la Baye
et l'acquisition des tableaux

La Haye ~~Den Haag~~ le 12 août 1830

Monsieur le Ministre

Je m'empresse de vous informer que nous venons d'acquies pour le musée de Belgique deux tableaux des plus capitaux à des prix auxquels nous n'avions pas bien d'espérer, ce sont, le grand Ruysdael no 92 et le Doth no 93. Le premier pour 12900 florins et le second pour 10400. Les deux tableaux étoient estimés à trente mille francs au-dessus de cette valeur.

Le tableau de Ruysdael peut être considéré pour le plus capital et peut être le plus brillant de son maître, il a été acheté par le prince d'Orange, en 1818 pour 18,000 florins.

Le Doth est en proportion dans les mêmes conditions que le Ruysdael.

Nous pouvons donc vous assurer sur l'honneur, que ces acquisitions sont non seulement heureuses, mais de plus avantageuses que nous en puissions espérer.

Si la lettre de Monsieur le Ministre fut arrivée une demi-heure plus tard ces tableaux nous échappoient, nous n'aurions eu que le temps de courir à la suite.

Nous devons maintenant vous suggérer avec les plus vifs instances, de vouloir bien nous accorder un autre crédit pour l'acquisition soit de la statue de Rubens soit d'Holbein ou de Vanhaarlem. La chance nous est favorable, l'occasion ne se présentera d'ici à longtemps de pouvoir enrichir notre musée d'une telle production de notre école, peut être avec 25,000 francs pourrions nous acquies le Tenier.

Quant à la Commission dont nous nous étiez chargé pour le musée d'Anvers, nous avons l'honneur Monsieur le Ministre de vous dire que nous avons été aussi heureux pour le musée de l'Etat. Ces Messieurs ont acheté le Rembrandt no 88 pour la somme de 3700 florins, cette production est beaucoup plus capitale, d'un meilleur goût, et d'un meilleur choix que celle dont ces Messieurs recommandent l'acquisition.

Enfin, bien M^{rs} pour Monsieur le Ministre, de vous dire adieu et qu'il n'y a que le temps de vous dire tout ce que nous avons pu faire et vous prie de vouloir bien nous faire savoir la décision que vous aurez prise avant vendredi ¹⁶ et le samedi du matin, car ce jour que l'on vendra les deux vendages et la statue de Rubens.

* Auguste Leroy.

Invent aux portraits je pense qu'il faut y
renouveler attendu que l'on offre déjà 65 mille
francs pour les portraits des femmes ainsi il faut
isoler les deux portraits de 50 a 70 francs

Respectueux Monsieur le Ministre
agréer l'assurance des sentiments de notre
haute considération

J. F. Wale

10
Année le 11 Mars 1855

Messieurs de Beauffort & Navez à La Haye.

Messieurs,

A la suite d'une conférence que j'eus l'honneur
d'avoir eue avec M^{onsieur} Le Ministre des Intérieurs, pour l'acqui-
sition d'un tableau de la Collection du Roi Guillaume II, pour
le Musée d'Anvers, M^{onsieur} Eug. Vander Bilen, chef de la Direction
des Beaux Arts vient de me écrire, que M^{onsieur} Le Ministre, accep-
tant aux propositions que j'étais venu lui faire, m'a autorisé
Messieurs à vous transmettre des instructions pour leur
réalisation.

M^{onsieur} Le B^{on} Wappers directeur de notre Académie
consulte à ce sujet, désigné comme spécialement utile aux
études de nos jeunes artistes, l'un des tableaux de Rembrandt
& donne la préférence, dans les limites de la somme que
nous pourrions y consacrer, soit au portrait de Rembrandt
par lui-même, N^o 74 du Catalogue raisonné de M^{onsieur}
Ménestrier, soit au même suivant du même
Catalogue, portant d'un Rabbini. Plus tard que l'un
& l'autre de ces tableaux peuvent valoir chacun environ
Sept Mille florins. Je vous prie d'en saisir l'occasion
Messieurs, de vouloir donner des instructions à M^{onsieur}
Lefay & Meris, chargés des acquisitions pour Comptes de
l'Etat



de vouloir acheter pour compte du Musée d'Amers, de
présence le Rabbin, au sinon le portrait de Rembrandt
indiqué d'autre part jusqu'à concurrence de l'évaluation de
Mr Wapper, soit, Sept mille florins & au mieux des
intérêts du Musée.

Je serais heureux Monsieur, de voir l'une ou l'autre
de ces admirables pages venir augmenter le nombre des
chef-d'œuvre du Musée, & précieux aux études de
nos jeunes Artistes. Je me permets de compter en cette
circonstance que vous obligerez l'Amateur & saisi cette
occasion pour nous prêter d'après Monsieur l'opinion
des hommes les plus distingués.

Le Baron de d'Amers.
J. M. Loo.

P.S. Mr Wapper écrit en son particulier par Courrier de ce jour
à Mr Heris.

38

La Haye ce 12 août 1850.

Cher

Monsieur le Ministre,

Je m'empresse de vous informer que nous venons d'acquérir pour le Musée de Belgique deux tableaux des plus capitaux à des prix auxquels nous n'avions pas lieu d'espérer, ce dont, le grand Ruysdael n° 94 et le Both n° 93, le premier pour 12900 florins et le second pour 10400; les deux tableaux étaient estimés à trente mille francs au dessus de cette valeur.

Le tableau de Ruysdael peut être considéré pour le plus capitale et peut être le plus brillant de ce maître; il avait été acheté par le Prince d'Orange en 1818 pour 15.000 florins.

Le Both est en proportion dans les mêmes conditions que le Ruysdael.

Nous pouvons donc vous assurer sur l'honneur que ces acquisitions sont non seulement heureuses mais des plus avantageuses que nous eumes pu l'espérer.

Si la lettre de Monsieur le Ministre fut arrivée une demi heure plus tard, ces tableaux nous échappaient, nous n'avons eu que le temps de courir à la vente.

Nous venons maintenant vous supplier avec les plus vives instances, de vouloir bien nous accorder un autre crédit pour l'acquisition soit de la chas-se de Rubens, soit d'Holbein ou de Vanhaarlem; la chance nous est favorable, l'occasion ne se présentera d'ici à longtemps de pouvoir enrichir notre Musée d'aus si belles productions de notre école; peut-être avec 25.000 francs pourrions-nous acquérir le Teniers.

Quant à la Commission dont vous nous avez chargé pour le Musée d'Anvers, nous avons l'honneur Monsieur le Ministre de vous dire que nous avons été aussi heureux que pour le Musée de l'Etat. Ces Messieurs, Heris et Leroy ont acheté le Rembrandt n° 88 pour la somme de 3700 florins, cette production est beaucoup plus capitale d'un meilleur goût, et d'uné meilleur choix que celles dont

ces Messieurs d'Anvers recommandait l'acquisition.

Veillez bien m'excuser Monsieur le Ministre de vous écrire ce brouillon je n'ai que le temps de vous dire tout ce que nous avons pu faire et vous prier de vouloir bien nous faire savoir la décision que vous aurez prise avant vendredi 16 et à 10 heures du matin; c'est ce jour que l'on vendra les deux van Dyck et la chasse de Rubens.

Quant aux portraits, je pense qu'il faut y renoncer attendu que l'on offre déjà 47 mille francs pour le portrait de la femme aussi et il faut évaluer les deux portraits de 50 à 70 francs.

Veillez Monsieur le Ministre agréer, l'assurance des sentiments de notre haute considération.

(s) F.J. Navez.

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par Monsieur le Ministre de l'Intérieur la somme de sept cent soixante huit francs douze centimes, en paiement des frais de Commission qui lui reviennent sur le prix de deux tableaux, l'un de Both et l'autre de Ruysdael, qu'il a été chargé d'acquérir pour le compte du Gouvernement Belge à la vente de la Galerie de feu le Roi Guillaume II à La Haye, savoir un tableau de Ruysdael (n° 94 du catalogue acquis auprès prix de 12.900 fl.
un tableau de Both, n° 93 du catalogue acquis au prix de

10.400

Florins 23.300

En francs 49.312,16

1°) cinq pour cent sur les cinq premiers mille francs	250 fr.
2°) deux et demi pour cent sur les cinq mille francs suivants	125 fr.
3°) Un pour cent sur chacun des autres mille francs	393,12

total francs	768,12

Bruxelles, le 28 9bre 1850

(signé) Etienne Leroy

La Haye le 16^e août 1810. au soir.

12

Monsieur le Comte

vous aviez attendu jusq. à 10 heures à l'attente, après des nouvelles par rapport
à mon voyage en Italie, mais en voyant rien venir, et M. Le Roi ne m'ayant rien
dit, j'en ai supposé que l'air li-ardis y échouant par une commission
après votre départ, j'ai dû m'empêcher de libérer l'ancien M. le Ministre
pour lui faire la substitution que vous achetez ad instant dans cette affaire
de long et de large, et les qu'on nous plaide la Haute des permissions
notions de l'Europe, j'en ai fait le statut, dans l'intention d'appuyer
vos mille efforts pour le bien de l'art, mais enfin il faut croire qu'il y
a été impossible. Cette première patience, le premier pas est fait, et que
votre proposition et celle de M. Négis, nous sommes entre dans une voie
digne du Triomphe.

La vacature à la suite en jadis, et dans l'ordre, pour les journaux
les plus fameux, quelques autres telles se sont vendus, les Van Dyck
ont été pris de 130000 fr. j'en ai fait un jus à 40000 florins
nous avons bien fait d'acheter à la R. Vacature, car le jour d'aujourd'hui
nous achetez avec une telle bourse aux enchères, j'espère qu'en la course j'ai
50% de plus.

M. Le Roi a acheté M. Tolozet, le Gonsals, j'en ai vu un. A l'égard
pour la budgetelle de 7000 fl. on m'a dit que le Comte de Saxe, les
journées nous le remplacent. et il se dit de nous pour le Genies,
acheté par M. Hopsin 12000 fl. tout cela fait qu'en fin, et il faut
se tenir.

à mon retour j'espère vous en dire de plus de cette remarquable
Bataille, Vaillie, et autres de mille chose de ma part.

Montant Navire et ses loires avec les plus haute considération.

Monsieur le Comte

Votre très humble serviteur

4 Hérin

(13)
La Haye le 16 Août 1880.

Hôtel du Lion d'Or

Monsieur Savary,

Je m'empresse de vous adresser ci-joint les
prix auxquels les principaux tableaux de la galerie
du Roi des Pays Bas ont été adjugés.

Cette vente s'est terminée hier à 4 heures, et vous vous
applaudirez de ne pas avoir attendu après les portraits
de Van Dyck pour employer les fonds que Monsieur
le Ministre avait mis à votre disposition, lorsque
vous saurez, Monsieur, que ces tableaux ont été
adjugés à 63.600 florins au Marquis de Hertford; ils ont
été poussés jusqu'à ce prix par M^r Brummis pour
l'Empereur de Russie.

Le Rubens représentant St Pierre a été acheté pour
le Marquis de Hertford à 18.000 fl. et s'il avait trouvé
un concurrent, il l'aurait poussé à un prix fabu-
leux. Vous jugerez par les prix auxquels ont été
acquis les autres tableaux, que si le Rembrandt
et le Both se fussent trouvés dans les dernières

vacations il aurait fallu les pousser bien au delà
de ce que nous les avons payés pour le Musée.

Maintenant, que tout est terminé ici, et que je compte partir
au commencement de la semaine, il serait, je pense, important, pour
la sûreté des trois tableaux achetés pour les Musées de Bruxelles
et d'Anvers, que je puisse les faire emballer et les prendre avec moi; et
à cet égard, il serait nécessaire que vous priiez Monsieur le
Ministre d'en écrire à notre Ambassadeur ici, pour qu'il obtienne
des vendeurs une autorisation, afin qu'on me délivre ces
tableaux avant que l'on en ait opéré le paiement, et je
vous prie de vouloir bien me faire savoir le plus tôt
qu'il vous sera possible ce que je dois faire à cet
égard.

Veuillez également, Monsieur, communiquer le
résultat de la vente à Monsieur le Comte M. De
Beaufort et me croire

Votre très humble et très obéissant
Serviteur

Etienne Le Roy

La Haye le 21 août 1850.

Mon cher Monsieur Nadi,

Je ne sais à quoi attribuer la froideur, et le mystère qu'emploie
endless moi, mon Collège M^r Le Roi, il fait à toutes affaires pour
compter de votre M^r, et à l'air de se méfier de moi, je pense cependant
à quelques choses dont tout ceci et je ne sais que le manque d'éducation,
qui pousse l'attribution à pareille conduite à mon égard;

Et si vous Monsieur Nadi, que je confie ceci, je ne voudrais
pas que rien que la soit au monde le sache, j'ai vu en vain dit à M^r Le
Roi lui-même pendant ces discussions avec les gens qui
ont si peu de succès.

pour quel motif aussi faire courir le bruit que mon rapport
sur les tabacs vendus ici, avait été corrompu par la Commission du M^r.
Je n'ai jamais fait de rapport sur cet objet, j'ai fait que vers une Lettre
d'ici à Monsieur le Comte de Beaufort pour l'engager à solliciter
auprès de M^r le Ministre en faveur de votre M^r, Lettre qui vous
a été envoyée.

Tout cela m'a profondément blessé, quoique au fond je suis un
désolé de ces petites choses.

Pour l'avenir, faites lui sentir que pour tout objet touchant votre
M^r, qu'il s'adresse à l'entendement des Collègues, le bon M^r Thijss, m'a
paru affligé de l'oubli qu'on a eu à son égard.

vous devez en le malheur de perdre le chef d'œuvre de Gonsals.
Le Tabac a été acquis par M^r Le Roi, pour compte de M^r Tatumot, pour

la Bayette de 4000 florins. mais ne le remplaçant jamais, il fallait cependant en acheter de C. grand peintre flamand, un peu de nos Meubles à la polonoise.

j'en dit pas beaucoup la moindre allusion, à ce que nous avons fait, et l'achat de tableaux par Ruyssdael, Roth et Rembrandt, sont tous très bien rapportés par nous, et dont le Peintre de la Cour nous a fait un rapport, et M. le Comte de Beaupré. et les tableaux sont vendus le dernier, nous ne pouvons prévoir qu'il ait été donné à son bas prix, alors que nous crûmes qu'il l'est devenu.

il me semble que toute affaire d'appréciation pour nos Meubles, et dont les Commissaires Eperies assument une si grande responsabilité, ne sauront être discutés par un seul, car il se pourrait que des achats soient faits par l'un, ou l'autre, seul, et décidés par ceux qui n'ont pas été consultés, ce qui nous pourrions en appeler l'intervention de M. le Roi, même, dans l'affaire de M. Trantou de Ligne.

j'ai répété, que ces ventes nous ont, les différer si vendant en des prix faibles, me Ruyssdael en 6900 fl. et une petite table par le même, faite en cinq minutes. pour 2000. j'ai vendu les portraits de Van Dyck, jus à 38 mille fl. l'un de Daltre en 30 mille, les Rembrandt en 30 mille, ils ont été achetés en 30200. de Fougères en 14 mille, les uns pour M. de Roth, et les autres pour une des premières Meubles de l'Europe, j'en ai obtenu que le Holbein, et le Rembrandt.

mais enfin nous voyons arriver au point que nous avons tant désiré. notre Meuble de l'Inde au bout de quelques années, digne de notre petite nation, en un vingt tableaux comme ceux que nous venons d'acquies, et tous marcheront de pair avec tout les Meubles connus. en avoir mon cher Monsieur, à la fois à nous et à vous.

Don à vous.

G. H. de

D. S. on a dit de la vente, une masse de tableaux. j'ai été demandé le jour Roi, à qui j'ai parlé, la famille veut le diffuser de nous tableaux, en ils bien mal conseillés, s'il faut de l'argent, il faut faire telle sorte, et nous subir cette humiliation, le Roi m'a paru un homme charmant, et très distingué.



19

1000
d'après
le rapport
de M.



Monsieur

Monsieur Navet, Président de la Commission
Administrative du Musée Royal Belge

Rue Royale

Bruxelles



Mr. Navet
23 Oct 1850

Bruxelles, le 26 8bre 1850

(40)

Chu

Messieurs,

Vous aurez déjà appris que le Gouvernement a fait acheter, pour le Musée de l'Etat, à la vente de la galerie de feu le roi des Pays-Bas, Guillaume II, deux tableaux des plus importants de cette galerie, l'un, portant le n° 93 du catalogue, étant un paysage d'Italie, par les frères Both, l'autre, portant le n° 94 étant un paysage par J. Ruysdael et A. Van der Velde.

Ces œuvres d'art, dont la remise a été différée par suite de quelques difficultés, sont, enfin, arrivées en bon état. Elles ont été confiées pour quelque temps à la Commission directrice de la caisse centrale des artistes belges, dans l'intérêt de l'exposition qu'elle a ouverte en faveur de cette caisse. Elles seront ensuite remises entre vos mains pour occuper au Musée la place que leur mérite éminent leur assigne.

Le prix d'acquisition de ces tableaux est, pour le premier, de 10.400 francs florins, et, pour le second, de 12.900 florins, soit en tout 23.300 florins auxquels il faut ajouter les frais de vente montant à 7 1/2 %, soit frs 1747,30 ce qui donne un total de 2547,50 fr., ou 53.010,57 fr.

A cette somme devront encore être ajoutés les frais de vacation à allouer aux commissaires experts qui ont été chargés de l'acquisition, lesquels devront être calculés d'après les dispositions de l'arrêté ministériel du 7 9bre 1846.

Je vous prie de vouloir bien m'adresser le plus tôt possible, les déclarations nécessaires à cet effet.

MM. les Commissaires experts ont été chargés, en même temps, d'acheter pour le Musée de l'Académie royale d'Anvers un portrait de REMBRANDT, qui a été payé trois mille sept cents florins, soit 7.830,68 fr. Je désire recevoir, en même temps, leurs déclarations des frais de vacation qui leur sont également dus de

ce chef.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
(s).....

3me Division

Qui

Monsieur,

Les tableaux acquis par vos soins, pour le Musée Royal de peinture, à la vente de la galerie de feu le Roi des Pays-Bas Guillaume II, étant arrivés à Bruxelles, j'ai pu m'assurer de leur mérite éminent, et je me plais à vous remercier pour la part que vous avez prise personnellement à cet achat, qui dote notre collection nationale de deux véritables chefs-d'oeuvre.

Etant obligé de demander à la législature un crédit spécial pour couvrir les frais de cette acquisition, je ne pourrai régulariser que plus tard l'indemnité qui vous revient pour votre voyage à La Haye.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
(s)

A Monsieur Navez,
Président de la Commission administrative du
Musée Royal de peinture et de sculpture

Assessors

be provided that some day
be appointed by the Board, to be in the
charge of the same, for the purpose of
examining the same, and to report
thereon to the Board, and to the
Commissioners of the Land Office.
And the said Board, and the said
Commissioners, are hereby authorized
to make such regulations as they may
think proper, for the better
conduct of the same.

Witness

Attest 3/2/1850

Assessors P. H. De Luz &
J. D. Doolittle

L'INTÉRIEUR.

1^{re} DIVISION.

INDICATEUR

GÉNÉRAL N°

249

SPÉCIAL N°

5486.

OBJET.

Tableaux achetés à la vente de la Galerie de feu
le Roi des Pays-Bas Guillaume II.

Monsieur,

Les tableaux acquis par vos soins,
pour le Musée Royal de peinture,
à la vente de la galerie de feu le Roi
des Pays Bas Guillaume II, étant
arrivés à Bruxelles, j'ai pu m'assurer
de leur mérite éminent, et je me plais
à vous remercier pour la part que
vous avez prise personnellement à cet
achat, qui dote notre collection nationale
de deux véritables chefs-d'œuvre.

Étant obligé de demander à la
législature un crédit spécial pour
couvrir les frais de cette acquisition,
je ne pourrai régulariser que plus tard
l'indemnité qui vous revient pour votre
voyage à La Haye.

Agitez, Monsieur le Président, l'assu-
rance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

C. de Keyser

Monsieur Navez, Président de la Commission administrative du Musée royal de peinture et de sculpture.

L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

26
1850.5^{me} DIVISION.

INDICATEUR

GÉNÉRAL N°

249

SPÉCIAL N°

5486.



Messieurs,

OBJET.
Cabinet archéologique à la vente de la galerie
de feu le Roi des Pays-Bas, Guillaume

II.

Vous aurez déjà appris que le
Gouvernement a fait acheter, pour
le Musée de l'Etat, à la vente de
la galerie de feu le roi des Pays-
Bas, Guillaume II, deux ta-
bleaux des plus importants de
cette galerie; l'un, portant le N°
93 du catalogue, étant un pay-
sage d'Italie, par les frères
Both; l'autre, portant le N°
94, étant un paysage par J. v.
Puisdael et A. Vandervelde.

Ces œuvres d'art, dont la remise
a été différée par suite de quelques
difficultés, sont, enfin, arrivées en
bon état. Elles ont été confiées pour
quelque temps à la Commission

Directrice

A Messieurs les Membres de la Commission adminis-
trative du Musée Royal de peinture et de sculpture.

Directrice de la caisse centrale des artistes belges, dans l'intérêt de l'exposition qu'elle a ouverte en faveur de cette caisse. Elles seront ensuite remises entre vos mains pour occuper au Musée la place que leur mérite éminent leur assigne.

Le prix d'acquisition de ces tableaux est, pour le premier, de 10,400 florins, et pour le second, de 12,900 florins, soit en tout 23,300 florins, auxquels il faut ajouter les frais de vente montant à 7¹/₂ p¹⁰⁰, soit frs. 1747.50, ce qui donne un total de fr. 25047.50, ou frs. 53,046.58.

A cette somme devront encore être ajoutés les frais de vacation à allouer aux commissaires-experts qui ont été chargés de l'acquisition, lesquels devront être calculés d'après les dispositions de l'arrêté ministériel du 7^o brum. 1806. Je vous prie de vouloir bien m'adresser le plus tôt possible, les déclarations nécessaires à cet effet.

M. M. les commissaires experts ont été chargés, en même temps, d'acheter pour le Musée de l'Académie royale d'Anvers un portrait de

Pompebrandt, qui a été payé trois-mille-sept-cents florins, soit frs. 7,830.68. Je désire recevoir, en même temps, leurs déclarations des frais de vacation qui leur sont également dus de ce chef.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur
Quignon

Copie.

Deboutin faits pour les frais de caisse d'emballage et transport des tableaux achetés en Hollande pour le Musée royal.

1890.
23 Août Payé à l'emballeur Van Velteneer à La Haye Fls. 84.50.
26. 7^{me} Deux hommes qui ont porté les caisses au
Bureau du Chemin de fer 2.75
Transport des tableaux de La Haye à Rotterdam . . . 4.25
Payé au bateau à vapeur pour le transport des
Caisse de Rotterdam à Anvers 10.25
Faire 101.75 Frs 215.25
28 7^{me} Payé au Messagerier Van Gend, pour le transport
des Caisse d'Anvers au Musée de Bruxelles . . . 23.39. 23.39
Payé au Messagerier 3.-
Total francs 241.58.
à déduire le quart des frais pour les tableaux
achetés par M. E. Leroy 60.39
Reste francs 181.19

Bruxelles, le 27 9^{me} 1890.
(Signé) Edouard Leroy

Copie.

79

Le Soussigné déclare qu'il lui est dû par Monsieur
le Ministre de l'Intérieur la somme de ~~Sept cent quatre-vingt francs~~
^{Deux} Cent francs, en paiement des frais de Commission qui lui reviennent
sur le prix de deux tableaux, l'un de Botté et l'autre de Ruysdael,
qu'il a été chargé d'acquiescer pour le Compte du Gouvernement
Belge à la vente de la Galerie de feu le Roi Guillaume II
à La Haye, savoir:

1 ^{er} Un tableau de Ruysdael (N ^o 94 du Catalogue acquis au prix de Fl. 12900. "	} 13867.50
Frais de Vente 7 1/2 967.50	
2 ^{es} Un tableau de Botté, N ^o 93 du Catalogue, acquis au prix de . . . 10400. "	} 11180. "
Frais de Vente 7 1/2 780. "	
	23.300
	<u>Flours P.B. 25,044.50.</u>
	<u>En francs 49,312.1653,010.52.</u>

1^{er} Cinq pour cent sur les cinq premiers mille francs F 250. "

2^{es} Deux & demi pour cent sur les cinq mille francs suivants " 125. "

3^{es} Un pour cent sur chacun des autres mille francs " 293. 12.

Total francs 605.10.
768.12.

Brunelles, le 28 9^{bre} 1850.
(Signé) Pierre Leroy.

20
Bruxelles, le 27 g^{bre} 1850.



Monsieur Sténon 5

J'ai l'honneur de vous remettre ci incluse la note
détailée, que vous m'avez demandée, des honoraires qui
me reviennent pour les acquisitions des deux tableaux
qui m'ont été adjugés à la vente de la Collection du Roi
Guillaume II à La Haye.

Quant au Portrait de Rembrandt, que j'ai également
acquis à la dite vente et qui est destiné au Musée d'Anvers,
M^r Wieris, ayant reçu avant moi une lettre de Monsieur
Wappers à ce sujet, je crois devoir lui en abandonner les
honoraires, comme compensation des avis qui ont pu lui
être demandés en cette circonstance.

J'ai vu ce matin M^r Wieris, à qui j'ai dit, conformément
à ce qui précède, de faire de son côté la note des honoraires
dûs pour le Rembrandt, et s'élevant à Fr. 338.92, je
lui ai également fait observer, que les honoraires alloués à
l'expert qui était chargé de faire des acquisitions à une
vente publique, lui revenaient comme indemnité de ses
frais de séjour et de déplacement et de la responsabilité qu'il
prend à sa charge, jusqu'à ce que le gouvernement
ait pu régulariser le tout, et qu'à mon avis les experts
consultés sur les mérites et la valeur des objets, n'avaient
droit qu'à leurs vacations et frais de déplacement.
Car s'il en était autrement ce genre d'opérations serait

A Monsieur Sténon
Secrétaire du Musée Royal

onéreux pour la personne chargée des acquisitions,
et cette circonstance en fournit la preuve. Puis que
j'ai dû séjourner environ 20 jours en Hollande, et faire
deux fois le voyage avant d'avoir pu terminer et
recevoir les objets que j'avais payés d'avance et qui
étaient restés comme garantie des trois tableaux que
j'avais acquis pour compte de l'Etat.

Monsieur Kreis croyait, qu'indépendamment
des honoraires, les frais de route et de séjour étaient
remboursés, et que chaque expert recevait également
les mêmes indemnités; il disait ne rien vouloir recevoir
à mon préjudice.

Enfin après mon examen de ce qui lui revenait
Our chef du Rembrandt, il m'a dit qu'il vous ferait
parvenir son compte.

Je vous prie, Mon Cher Monsieur, de communi-
quer la présente à Monsieur Daver et s'il trouve
quelques observations à y faire, je m'en rapporterai
entièrement à sa décision à cet égard.

Monsieur

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur.

Etienne Le Rou

Monsieur Nader.

M^r Skirou Secrétaire du Musée,
 J'ai m'écrit deux Lettres pour me réclamer
 ma note des frais par rapport au achat
 fait en Hollande, et dont j'ai eu l'honneur
 de vous enver.

Tant que j'ai eu pas l'occasion de vous en
 dire, le Comptable, Veuillez donc avoir la bonté
 de me dire par des lignes la conduite que
 j'ai à tenir en cette occurrence, même Veuillez
 croire que tout instant en disance de mes
 collègues, et étranger à ma réclamation,
 il n'y a ni qu'un point de discussion.
 et j'en parle que dans l'hypothèse de l'admission.
 J'ai été prier vous voir trois fois, et j'en ai

ite affij heures pour vous rendre.
Veuillez recevoir mes salutations
empressees.

Heris

P. S. une personne de la bourgeoisie, me
fait demander Combien coûte un portrait
d'homme sans mains.

le 6 de 1850.

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N^o 287

Annexe

Bruxelles, le 9 juin 1850.

Cette argent

à M. Heris,
Commisnaire-Expert
du clerc royal.

N^o 2

J'ai l'honneur de vous adresser,
dans le plus bref délai,
la déclaration des frais
de Commission qui vous
sont attribués pour l'ac-
quisition à La Haye, du
tableau de Rembrandt
dit dit à l'usage d'Anvers.

Cette déclaration devra
être établie conformément
aux dispositions de l'arrêté
ministériel du 7 juin 1846,
c'est-à-dire, à raison de
5 % sur les cinq premiers
mille francs & 2 1/2 % sur
chaque des autres mille
francs.

Agr. M. l'assurance
de ma parfaite considération

L. Perizon.

J. Heris

ROYAL
DE FRANCE ET DE LA LOIRE
N° 287

M^r Heris prie M. Arnon
de lui faire connaître si; dans
l'Etat, que lui demande la liste
de Monsieur Navez, datée du 9^o,
doivent être compris les honoraires
et frais de déplacement qui lui ~~ont~~
servi pour l'expertise des tatouages
~~et des tatouages~~ du M. Farston & ceux des tatouages
par Rubens & Terniers.

10^e Décembre 1850.

Bruxelles le 11. Dec. 1850.



Monsieur le Président.

5

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, ainsi que vous m'avez
demandé par votre Lettre du 9. l'état de mes vœux pour le Tableau
de Rembrandt acquis pour l'Etat à la vente des tableaux du Roi Guillaume II.

Je vous prie de m'en dire ce que vous en pensez et d'en faire ce que vous
jugerez bon pour la Commission de notre Musée, ne pouvant être indifférent.

Depuis quelques jours, j'ai été chargé par le Gouvernement Français, de
négocier, à la Haye, pour l'achat à faire de quelques tableaux de la
collection du même Roi, et ce pour le Musée du Louvre. Il s'agit soit
principalement de 1. Rembrandt, et j'en ai demandé le duc Dirck
Harlem, Catalogue sous les N° 11 & 12. de la dite vente. et estimé
à 9000 florins.

La modicité du Budget dont peut disposer M^r le Comte de
Nieuwerkerke Directeur des Musées de France, ne lui a pas permis
de donner suite au projet de l'achat de ces deux derniers tableaux, pour lesquels
on demande aujourd'hui 15000 fl.

C'est sur ces Tableaux que j'appelle votre attention, Monsieur le
Président, ainsi que celle de la Commission.

D'abord ce sont des monuments historiques des plus haut intérêt

pour la Fugit. car ces chefs d'ouvrages furent jadis apportés pour l'hôtel
de ville de Louvain, en par suite on a trouvé la question dans les
archives de cet établissement d'être par l'artiste même; surmonter
Hendrick;

Ji pense que les tableaux acquis par le Roi alors prisonnier d'armes,
ont été piégés après pris le piégé qu'on en demandait actuellement
la ville de Louvain, acquiesce même les deux adon-sibles tableaux.

Donc j'ai pu le bien faire en appelant votre attention sur l'admi-
sion des tableaux, et comme dès à la suite peuvent être par moi je pour-
rais la Commission, ne pourrais l'engager à l'achat de faire un dimanche
auprès de Monsieur le Ministre pour l'engager à acheter
notre Musée de deux beaux tableaux de plus. autres qui viendraient
l'après par le compte de nos séries d'achat l'achat de tableaux de
notre primitive Ecole, ne perdons pas cette occasion ainsi qu'on
l'a faite pour rapporter un tableau de Gonsalves de la même sorte
et qui a été acquis par M^r le Prince pour compte de M^r Gaturat.

de ces choses, ne pourrais faire une offre sur la dernière demande.
il y aura je pense à débattre.

Si vous priez Monsieur le Président, que attendi depuis
des communications à la Commission du Musée, vous m'obligerez de le
faire.

agré de récept l'assurance de ma haute considération, et
Croyez moi

Votre très humble serviteur

Heris

L'INTÉRIEUR.

Musée royal
~~des Sciences et des Arts.~~
 de
 Peinture
 et de
 Sculpture

N^o 287-

3 Annexe. S.

Bruxelles, le 13 *X*^{bre} 1850M^{le} le Ministre de l'IntérieurM^{le} M.

La Commission administrative a reçu avec la plus vive satisfaction la communication que vous avez bien voulu lui faire au sujet de l'achat, pour le Musée royal, de deux tableaux des plus importants de la Galerie de feu le Roi des Pays-Bas Guillaume III. La résolution que vous avez prise en cette circonstance est une nouvelle preuve de votre haute sympathie pour les arts et témoignage de vos bienveillantes intentions envers l'établissement confié à nos soins. Nous sommes heureux, M^{le} le Ministre, de vous en exprimer ici toute notre reconnaissance.

Nous espérons pouvoir ^{signifier} exposer bientôt ces deux tableaux qui ajouteront considérablement à la réputation du Musée de Bruxelles et que nous serons fiers de citer au nombre des

seurs les plus remarquables
que Ruyssdael et les frères Both
ont produites.

D'après le désir manifesté
dans votre lettre du 26 Octobre
dernier, nous avons l'honneur
de vous adresser les déclarations
de M. M. Et. Leroy et Herin
du chef des frais de commission
qui leur sont dus pour l'ac-
quisition des tableaux des
Ruyssdael et de Both et du
portrait de Rembrandt destinés
au Musée de l'Académie
royale d'Anvers.

Pour joignons également
à la présente la note des frais
payés par M. Et. Leroy pour
l'emballage & le transport, &c.,
des tableaux.

Pour laisser à votre
appréciation, M. le Ministre, de
décider si la Commission qui
se rendra à cet effet ^{agent} remuera
ses services d'une manière
convenable et l'indemnité
suffisamment des dépenses
que lui ont occasionné ses
voyages à La Haye. Per-
mettez-nous seulement de
faire remarquer que les dif-
ficultés apportées à la remise
immédiate des tableaux ont
obligé M. Etienne Leroy à se
faire une seconde fois
en Hollande et à y séjourner

même pendant plusieurs jours;
il n'est ni utile pour lui de
dépendre extraordinairement et
nous avons lieu de croire
qu'en calculant les frais de
vacation d'après les dispositions
de l'arrêté ministériel du 7^{ème} juil-
let 1846, il ne sera que faiblement
rétribué de ses peines et de ses
déboursés.

Pour pour une dose, M. le
Ministre, qu'il serait équitable
de leur compter ~~et agent~~
reste frais de déplacement,
en leur allouant, une somme
supplémentaire qui, à notre
avis, paraît d'autant plus
méritée que M. Et. Leroy s'est
acquitté avec zèle & intelligence
de la mission de confiance
dont il était chargé.

Pour vous priez, M. le
Ministre, d'agréer l'assurance de sa
haute considération.

Le Président

Le Secrétaire

[Signature]

[Signature]

Bruxelles, le 7 janvier 1871.

ne Série.

de Dép.

N°

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

MUSEE ROYAL
D. PEINTURE ET DE SCULPTURE.
N° 287

3

96°
DIVISION
249
5486

N. B. On est prié de rappeler dans la
réponse : le chiffre de la Division,
ainsi que le N° d'enregistrement.

Messieurs,

Règlement des frais
relatifs à l'acquisition
des Etablissements de la Haye.

ANNEXE

Fr. 1520-07.

Comme suite à votre rapport du 13 du
mois dernier, N° 287, j'ai l'honneur de vous adresser
une somme de douze-cent-soixante-et-dix francs,
sept centimes, montant des frais de vacation dus à
M. M. Hénis & Lamy, et des dépenses payées par
ce dernier pour l'emballage et le transport, des tableaux
conformément aux indications ci-jointes que vous
m'avez communiquées.

Vuillet

roy 768.12
181.19
949.31
320.76
1270.07
250.
1520.

La Commission Administrative du Musée
Royal de peinture & de Sculpture,

Veuillez me renvoyer ces déclarations dûment
visées et acquittées, & en triple expédition.

La réclamation que vous m'adressez au sujet
du voyage que M^r Lamy a dû faire à la Haye
pour retirer les Tableaux acquis pour le Gouverne-
ment, me paraît fondée. En conséquence, j'ai
eu l'honneur de lui allouer de ce chef une indem-
nité spéciale de deux cent cinquante francs.

Je vous envoie également cette somme par la même
voie transmise, le reçu, en triple expédition,
de M. Leroy.

Agrés, Messieurs, l'assurance de ma
considération très distinguée.

De par Le Ministre de l'Intérieur,
Le Secrétaire général,
P. M. L.

Royaume
de
Belgique
1^{re} Division
N^o 249
5856.



Le Ministre de l'Intérieur,

Vu le rapport de la Commission administrative
du Musée royal de Peinture et de Sculpture, en date du
13 Décembre 1850, N^o 287;

Considérant que le Sieur Et. Leroy, Commissaire
Expert dudit Musée a dû faire un voyage express à
La Haye pour aller prendre les tableaux acquis au
nom de l'Etat, à la vente de la Galerie de S. M. le
Roi des Pays-Bas, Guillaume II.

Arrête:

Article unique. Une somme de deux cent
cinquante francs est allouée au Sieur Leroy
préposé, à titre d'indemnité pour le
voyage sus mentionné.

Bruxelles, le 7 Janvier 1851.

(Signé) Ch. Rogier.

Mr. James Woodcock
demande acte de l'écrit
général d'après l'usage
de la lettre de l'ancien pour
notre service et la page

By

Monsieur le Président
Dans l'instant je viens de recevoir
votre lettre

Mme. Marie Schoute

Paris depuis quinze
jours. Veuillez vous accepter
un vœu de Ma Part
pour la somme que
vous devez lui être
due. Dans le cas
contraire veuillez attendre

son retour.
Bonne nuit et bonsoir de vous
Saluer

Le 21 Janvier
1851 — en grande hâte
F. Heris Lechtitzky

(34)
Le 21 janvier 1851.

M^r Herin

Le Président de la Com. N^o 2
m^r Amfr Herin de vouloir
bien passer au Secrétariat
de la Com^e royal^e ^(et à 3 heures) afin de
toucher les frais de Comm^{es}
qui lui ont été alloués pour
l'acquisition à La Haye
d'un portrait de Rembrandt

Monsieur Monsieur Navez,
M. E. Leroy m'a invité,
à votre nom, à faire parvenir
au Secrétaire du Musée Royal
de Peinture et de Sculpture un
état des frais que m'ont faits
pour les achats faits pour compte
de ce Musée et de celui d'Académie
à la vente de la collection de tableaux
de feu S. M. Guillaume II.
Mon collègue m'a suggéré
l'idée

L'idée de dispenser l'état de telle
façon que le tana accord aux
Commissaires Experts lui soit
payé dans la proportion de son
le montant des sommes de l'œuvre
par le Musée de Bruxelles
et dis-je ne pourrais que
ceux qui seraient dus par le
Musée d'Anvers. Je ne puis
admettre cette marche parce qu'il
me paraît que ce serait établir
un précedent fâcheux au point
de la justice et en désaccord avec
l'esprit qui a présidé à la
création

création des fonctions d'Experts
attachés au Musée Royal; ce
serait poser en principe que
la responsabilité qui pèse sur les
Experts peut être acceptée
par un seul d'entre eux à
l'exclusion de ses collègues,
quoique ces derniers n'en
resteraient pas moins solidaires
de ses actes non seulement aux
yeux du public, mais encore
vis-à-vis du Gouvernement qui
a parfaitement tracé les fonctions
des Experts dans les Statuts, ce
serait

Serait aussi admettre que la
Commission directrice aurait le
droit de faire choix ou préférence
parmi les experts et de se laisser
guider dans ses achats par son
avis isolé alors qu'il a été reconnu
que dans l'intérêt de l'institution
il était opportun que cet avis
soit le résultat des lumières des
trois experts.

Si c'est donc nécessaire, tant
dans l'intérêt du Musée Royal
que dans celui de la dignité
personnelle des Experts d'attirer
votre

notre attention sur les conséquences
inévitables que l'auraient la marche
proposée par M. E. Leroy.

Il ne peut exister aucun doute
sur le fait: que la responsabilité
des trois Experts est engagée dans
tous les achats faits par la Com-
mission et que l'esprit de Service
royal qui a créé les fonctions
de Commissaires Experts a voulu
qu'il y eût une égalité parfaite
et une union indissoluble dans
les travaux qui leur incombent

St

et dans les profits qui en
résultent.

Les remarques qui précèdent
me paraissent également
applicables aux restaurations
qui se font dans les musées
et aux missions adonnées par
le Gouvernement qui devraient
être confiées aux plus experts
collectivement de même qu'ils
en acceptent collectivement la
responsabilité.

Cette question me paraît
être

être assez importante ^{pour} que vous
ayiez la bonté d'en référer à M.
Le Comte de Beaufort et je
vous prie de lui vouloir me
donner une réponse la plus tôt
possible.

Croyez moi,

Mon cher Monsieur Navez,

Très aimés.

Henri

ROYAUME

DE

BELGIQUE.

Musée Royal

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

N^o 287

12. Annexes

Bruxelles, le 2^e Février 1851.

M. le Ministre de l'Intérieur

M. le Ministre

Conformément à votre
lettre datée du 7 Janvier d^r. 5^e
D^r et N^o $\frac{249}{5486}$, nous avons
l'honneur de vous adresser les
quittances délivrées par M. le
Baron et Et. Leroy pour les
frais qui leur sont dus au sujet
des tableaux acquis à La Haye
par le Gouvernement Belge.

Nous joignons également
à la présente le reçu de M. le
Leroy pour l'indemnité que
nous vous en sommes obligés de
leur allouer.

Respectueusement, M. le Ministre.

Le Président
Le Secrétaire.

o V. de

F. de

D. 287

Etat des Vacateurs duex au Soussigné
 en sa qualité de Commissaire - Expert du Musée
 royal de Peinture & de Sculpture.
 Exercice de 1850.

Date des Déplacements	Motifs des Déplacements	Observations	Montant
1850 12 Août	Achat d'un tableau fait par Rembrandt, acquis à la vente de feu S. M. Guillaume II, à La Haye, au prix de Sept mille huit cent trente francs	5% sur les cinq premiers mille francs 2 1/2 % sur les 2830 francs restants	Fr. 250. - 70. 76
		Total francs	320. 76

Le présent état s'élevant à la Somme de
 Trois cent vingt francs, Soixante - Seize
 Centimes.

Bruxelles, le 11 Décembre 1850.

Herrin

Je déclare avoir reçu la somme de Trois Cent Vingt francs 76 et qui ont été
 payés par Monsieur le Ministre de l'intérieur, en liquidation de l'état
 des frais ci-dessus mentionnés

Bruxelles le 24 Février 1851

Il est approuvé la présente déclaration
 s'élevant à la somme de Trois cent Vingt
 francs 76 Centimes.

Le Secrétaire
 D. Steiner



Le Président
 F. Walez

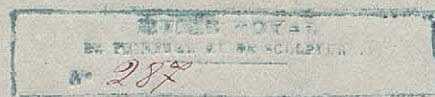
Herrin



Le Soussigné déclare avoir reçu de Monsieur le Ministre
de l'Intérieur la somme de Deux Cent cinquante Francs
(Fr^s 250.) qui lui a été allouée par arrêté ministériel du
7 Janvier 1851, à titre d'indemnité pour le voyage qu'il
a fait à La Haye, afin de prendre possession des tableaux
acquis pour le compte du Gouvernement Belge, à la vente
de la Galerie de feu le Roi Guillaume ~~III~~ à La Haye

Bruxelles, le 26 Janvier 1851

Cherme De Ray



Le soussigné déclare qu'il lui est dû par Monsieur le Ministre de l'Intérieur la somme de Cent quatre Vingt un Francs 19 centimes (F. 84. 19) en remboursement des dépenses qu'il a payées pour les frais de Caisses, emballages, transport, des tableaux de Roth, Ruissdad et Rembrandt, acquis pour le Compte du Gouvernement Belge à la vente de la Galerie de feu le Roi Guillaume II à La Haye.

23 f ^{ts}	Payé à l'emballer Van Velkenens à La Haye pour emballage des trois tableaux achetés pour compte du Gouvernement Belge F. 84. 50	
26 f ^{ts}	aux hommes qui ont porté les caisses au Bureau du Chemin de fer	2. 75
	Transport des tableaux de La Haye à Rotterdam	5. 25
	Payé au Bateau à Vapeur pour le transport des Caisses de Rotterdam à Anvers	10. 25
		F. 101. 75 F. 215. 25
28 f ^{ts}	Payé aux Messageries Van Gend le transport des Caisses d'Anvers au Musée de Bruxelles	23. 33
	Payé au Menuisier	3. "
		241. 58
	À déduire le 1/4 des frais pour les tableaux achetés par M. Etienne Le Roy	60. 39
	Reste dû Francs	181. 19

Bruxelles, le 27 Novembre 1880.

Etienne Le Roy

Reçu de Monsieur le Ministre de l'Intérieur la somme de cent, quatre vingt un francs & six neuf centimes mentionnée ci-dessus Bruxelles le 29 Janvier 1881.

Etienne Le Roy

Vu



Il est approuvé la présente déclaration
 s'élevant à la somme de Cent quatre-vingt
 un franc 19 Centimes.

Le Président.

Le Secrétaire.

A. Kienon

J. J. Vasey



[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Le soussigné, Commissaire Expert du Musée Royal de Peinture et de Sculpture, déclare qu'il lui est dû par Monsieur le Ministre de l'Intérieur la somme de Sept Cent Soixante huit Francs, 12 Centimes, en paiement des frais de Commission qui lui reviennent sur le prix de deux tableaux l'un de Both et l'autre de Ruysdael qu'il a été chargé d'acquies pour le compte du Gouvernement Belge à la vente de la Galerie de feu le Roi Guillaume II à La Haye.

1° Un tableau de Ruysdael n° 94 du Cat acquis au prix de	Fl. 12.900.-	
2° Un tableau de Both n° 93 " " " " " "	10.400.-	
	Fl. 23.300.-	23.300.-
	En Francs - - -	49.312. 16

1° Cinq p. cent sur les cinq premiers mille francs	250.-	
2° Deux et demi p. cent sur les cinq mille francs suivants	125.-	
3° Un pour cent sur les Fr. 39.312 restant	393. 12	
	768. 12	Total francs 768. 12

Bruxelles, le 28 Novembre 1880.

Reçu de Monsieur le Ministre de l'Intérieur la somme de Sept Cent Soixante huit francs, Douze Centimes mentionnée ci-dessus
Bruxelles, le 29 Janvier 1881.

Juste approuvé la présente déclaration s'élevant à la somme de Sept cent Soixante huit francs, Douze Centimes.

Stienne Le Roy

Le Secrétaire
F. J. Wauters
Le Président



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 21 février 1851

2^e DIVISION.

INDICATEUR { GÉNÉRAL N° 240.
SPÉCIAL N° 3486.

N. B. On est prié de rappeler dans la réponse le chiffre de la Division, ainsi que les numéros d'indicateurs, séparés par un trait horizontal.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Monsieur,

Comme suite à ma lettre
Traité de Voyage. Du 26 Octobre dernier, j'ai l'honneur
de vous informer qu'un crédit
spécial ayant été ouvert à mon
Département par la loi du 9 Dec-
embre, pour solder les frais résultant
de l'acquisition à la vente de la
galerie du Roi des Pays-Bas,
Guillaume II, de deux tableaux
destinés au Musée de l'Etat,
je me suis empressé de soumettre
au Roi un projet d'arrêté
tendant à vous allouer une indem-
nité de quatre cents francs,
à titre de frais de route et de
séjour pour le voyage que vous
avez

Monsieur Navez, Président de la Commission
administrative du Musée Royal de peinture et de sculpture
à Bruxelles.

avez fait à La Haye à l'occasion
de cette vente.

Je saisis cette occasion, Monsieur,
pour vous remercier, de nouveau,
pour votre participation à cette
affaire, et je vous prie d'agréer
l'assurance de ma considération
très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur.

Autographe